

## Communiqué de presse

# Projet éolien du Mollendruz – recours déposé auprès du gouvernement vaudois contre la décision municipale de La Praz de faire revoter son Conseil général

**Après le vote surprise du Conseil général de La Praz contre le projet éolien du Mollendruz, on sait que la Municipalité a pris la décision inouïe de faire revoter ledit conseil le 27 mars prochain.**

**Jugeant cette décision inacceptable sur de nombreux plans, plusieurs membres du Conseil général ont mandaté Me Laurent Trivelli qui vient en leur nom de déposer un recours au Conseil d'Etat avec demande d'effet suspensif.**

Le 18 janvier dernier, le vote de La Praz claque comme un coup de tonnerre dans le ciel serein des communes de Mont-la-Ville, La Praz et Juriens. L'acceptation du projet de 12 éoliennes géantes par les législatifs communaux passait en effet pour une formalité, le terrain ayant été très soigneusement préparé par les promoteurs de la société Energie Naturelle Mollendruz SA, dont les Services industriels zurichois sont les principaux actionnaires. Mais une forte majorité du Conseil général de La Praz (61%) en décide autrement et refuse le projet.

Quelques jours plus tard, fâchée et probablement fort mal conseillée, la Municipalité de La Praz annonce sa décision de faire revoter le Conseil général le 27 mars 2018, soit seulement quelques semaines plus tard. Du jamais vu !

Le moins que l'on puisse dire est que cette décision fait des remous et déclenche immédiatement un tollé de protestations, aussi bien parmi les opposants à l'éolien que parmi certains de ses partisans ainsi qu'auprès de beaucoup de citoyens sans position particulière, tous jugeant qu'il n'est de cause qui mérite que l'on foule au pieds notre système de démocratie directe.

Malgré les pressions municipales et avec un courage admirable, plusieurs membres du Conseil général décident alors de prendre leurs responsabilités et chargent Me Laurent Trivelli, avocat à Lausanne, de préparer un recours au Conseil d'Etat.



# Paysage-Libre Vaud

Fédération vaudoise pour une politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire

Ce recours annexé au présent communiqué de presse, est déposé aujourd'hui 8 mars 2018. Il demande au Conseil d'Etat d'annuler la décision municipale de faire revoter le Conseil général et requiert l'effet suspensif. Sa lecture, très instructive, est vivement recommandée.

Paysage-Libre Vaud approuve totalement la démarche entreprise par les citoyens de La Praz et déplore tout particulièrement que les intérêts financiers ouvertement affichés par les municipalités impliquées incitent celles-ci à piétiner les plus élémentaires règles démocratiques.

[www.plvd.ch](http://www.plvd.ch)

Bottens, le 8 mars 2018

**Paysage-Libre Vaud**

Le secrétaire général

Jean-Marc Blanc